



Augmentation de salaires après absorption d'entreprise

Par **question1**, le **24/07/2011** à **21:23**

Bonjour

Au premier janvier, mon entreprise a été absorbée par une autre. Aujourd'hui, nos contrats de travail n'ont pas été revus et nos salaires calculés sur la grille de notre entreprise av 1/01/11 (indice et valeur de point différente).

Question 1 : Au 1 juillet, les salaires vont être augmentés mais notre employeur prévoit deux traitements. Les salariés déjà l'entreprise sont augmentés de 0.9% et nous salariés repris de 0.7%. Est ce légal?

question 2 : A diplôme égal, la grille de salaire de mon entreprise initiale est moins avantageuse que celle qui nous a repris. Donc aujourd'hui, je gagne moins que les personnes qui ont les mêmes qualifications que moi (avec indice minimal d'entrée dans l'entreprise). Est ce possible?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **24/07/2011** à **21:30**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a des représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **question1**, le **25/07/2011** à **07:21**

Oui il y a des représentants du personnels

mais la direction (pour l'augmentation de salaires) a pondu ça en fin de semaine dernière, pendant les congés ...

Par **P.M.**, le **25/07/2011** à **10:01**

Je pense que ce qu'il faudrait c'est déjà vous en rapprocher et voir avec eux pour savoir ce qu'ils en pensent et comptent faire...